



## Contention en hôpital psychiatrique

Par **house38**, le **20/03/2009** à **13:06**

Bonjour,rnrnLorsque j'avais 16ans j'ai été immobilisée en étant attachée à mon lit d'hôpital psy.rnJ'étais en hospitalisation libre car c'est moi qui avait décidé d'être hospitalisé.rnrnA ton le droit d'attacher quelqu'un pendant 3 jours quand cette personne est en hospitalisation libre ?rnrnEt pourquoi mes parents n'ont pas eu droit de s'opposer à cette décision?Car la psychiatre leurs a dit que s'ils s'opposaient elle demanderait à un juge des enfants qu'on leurs retirent les décisions,qu'ils ne soient plus mes tuteurs légaux en fait.rnrnMerci de vos réponses tout vos conseils et réponses sont les bienvenue.

Par **domi**, le **20/03/2009** à **15:29**

Les contentions se font uniquement sur prescription médicale. La prescription existait-elle ? si oui c'est que le médecin estimait que vous pouviez être dangereux pour vous même et dans ce cas malheureusement personne ne pouvait s'y opposer .Domi

Par **frog**, le **20/03/2009** à **17:16**

[citation]dans ce cas malheureusement personne ne pouvait s'y opposer[/citation]rnEn l'absence d'hospitalisation coercitive (HO et HDT), comment peut on imposer un traitement à un patient ?

Par **domi**, le **20/03/2009** à **19:29**

Décision du médecin ! s'il y a eu pose de contention c'est qu'il y a eu prescription donc le médecin a voulu protéger le patient ...Maintenant nous ne connaissons pas les causes de l'hospitalisation mais celui ci étant mineur à l'époque, les parents ont certainement accepté l'hospitalisation. Quand aux méthodes employées en psychiatrie , ça reste un vaste sujet..Domi

Par **frog**, le **20/03/2009** à **19:47**

[citation]Décision du médecin ! [...] mais celui ci étant mineur à l'époque, les parents ont certainement accepté l'hospitalisation[/citation]  
Whaaa ! Reprenons :  
- Quel texte autorise un docteur en médecine à pratiquer des actes thérapeutiques à l'encontre de la volonté du patient, hors cas validés d'hospitalisation d'office ou d'hospitalisation sur demande d'un tiers ?  
- Quelle autorité ont les parents d'un mineur de 16 ans sur son droit de refuser un traitement ?

Par **house38**, le **23/03/2009** à **16:41**

Bonjour,  
Mes parents ont signés un papiers comme quoi ils acceptaient que je soit hospitalisée mais c'est tout pas les contentions, les enfermements en chambres etc  
Et ce que je ne comprends pas c'est pourquoi moi je n'étais pas écouter,j'étais malade certes mais tout à fait capable de raisonner.